CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E43246** **VALABLE JUSQU'AU** **06/06/2027**

ÉDITÉ LE 01/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/10/1985

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE
Siret : 333 966 265 00022
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 21045000142
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 494324C1247000/ 001 398056/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 494324C1247000/ 001 398056/0
Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : ALPHA

26 RUE MORICE
92110 CLICHY

Téléphone : 01 47 56 19 01 **Fax :** 01 47 30 23 85
Portable : 06 19 07 64 15
Responsabilité légale :
BENINTENDE BRUNO GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :
E-mail : alpha.plomberie@wanadoo.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 497 874 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² (Technicité courante)	4	05/03/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/04/2026 08:51

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.